

REGLEMENT

En cette année 2026, l'atelier d'écriture créative de l'association Le Rond-Point de Noisy-le-Roi organise son second concours de nouvelles.

1. Présentation générale

Le concours, réparti en trois catégories : « Petites Plumes » (moins de 12 ans), « Jeunes Plumes » (12 à 17 ans) et « Adultes », est ouvert à tout candidat amateur habitant les Yvelines (78).

Le concours est gratuit.

2. Format attendu

L'œuvre présentée sera une nouvelle. Le thème choisi est : « Jeter l'encre ».

Caractéristiques d'une nouvelle :

- *Un récit court, pouvant être lu d'un trait*
- *Des personnages, lieux et évènements peu nombreux*
- *Une intrigue simple*
- *La nouvelle suit toujours le schéma narratif classique qui contient cinq étapes autour d'une action principale : situation initiale - élément déclencheur - l'action - élément de résolution - situation finale sous forme de chute*

Le jury sera attentif aux critères suivants : originalité, qualité de la langue, respect du thème, **non-utilisation de l'IA**.

Le texte doit être écrit en langue française.

Chaque candidat présentera une seule nouvelle, individuellement. Celle-ci devra être inédite et n'avoir pas été primée dans un autre concours.

Elle devra comporter entre une page complète et quatre pages, à raison d'une quarantaine de lignes par page (titre inclus) avec marges de 1,5 cm et police Times new roman 12, interligne simple.

Elle sera dactylographiée au format A4 (21 x 29,7), sans dessin, marque, signature, signe ou commentaire quel qu'il soit.

L'œuvre devra comporter en première page :

- sur la première ligne en haut à gauche : un **pseudonyme** choisi par le participant, sans rapport avec ses nom et prénom, accompagné de la mention « - Petite Plume » si le participant est âgé de moins de 12 ans au 14 mars 2026, « - Jeune Plume » si le

- participant a entre 12 et 17 ans au 14 mars 2026, d'aucune mention si le participant est majeur,
- sur la deuxième ligne, centré : le titre de la nouvelle.

3. Dossier de participation

Afin de préserver l'anonymat, tout participant devra constituer son dossier de participation de la manière suivante :

Une grande enveloppe close (sans mention de l'expéditeur) adressée au Rond-Point, contenant :

- L'œuvre imprimée en 6 exemplaires (pages agrafées) soit un exemplaire par membre du jury
- Une enveloppe sur laquelle figurera, en lettres capitales, le pseudonyme. A l'intérieur de cette enveloppe, les éléments suivants sont attendus :
 - o Une feuille où seront inscrits : le pseudonyme, le titre de l'œuvre et les coordonnées complètes du participant (nom, prénom, adresse postale, téléphone, adresse mail valide)
 - o La photocopie de la CNI ou du passeport du participant, pour certifier sa date de naissance
- Le présent règlement imprimé et signé par le participant ou par son responsable légal si celui-ci concourt dans la catégorie « Petites Plumes » ou « Jeunes plumes ».

4. Envoi du dossier de participation

Le dossier complet devra nous parvenir **pour le 14 mars 2026 au plus tard**. Il pourra, au choix :

- être posté (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse indiquée :

**Association Le Rond-Point- Concours de Nouvelles
Mairie de Noisy-le-Roi
78590 Noisy-le-Roi**

- être déposé pour le 14 mars **avant midi** dans la boite-aux-lettres de l'association, située en extérieur, à l'entrée du bâtiment, Espace Robert Thierry, 4 allée du Vaucheron, 78590 Noisy-le-Roi.

Les envois en recommandé ou recommandé A/R ne seront pas acceptés.

5. Le texte ne sera pas restitué : prière de conserver l'original.

6. Les nouvelles dont les envois ne respecteront pas l'une des conditions ci-dessus indiquées ne seront pas présentées au jury.

7. Les textes devront être libres de droits pour publication par l'association Le Rond-Point de Noisy-le-Roi.

8. Le jury, souverain, est composé de 6 personnes : animatrice de l'atelier d'écriture et membres ou anciens membres de l'association Le Rond-Point de Noisy-le-Roi, membres du conseil d'administration du Rond-Point. Les membres du jury ne sont pas admis à concourir, ni ceux de la direction du Rond-Point.

9. Les prix

Les prix récompenseront les lauréats « Petites Plumes », « Jeunes Plumes » et « Adultes ». Ils seront attribués comme suit :

1^{er} prix « Adultes » : 30€ de chèques-cadeaux FNAC + publication ;

2^è prix « Adultes » : 20€ de chèques-cadeaux FNAC + publication ;

3^è prix « Adultes » : publication ;

1^{er} prix « Jeunes Plumes » : 30€ de chèques-cadeaux FNAC + publication ;

2^è prix « Jeunes Plumes » : 20€ de chèques-cadeaux FNAC + publication ;

3^è prix « Jeunes Plumes » : publication ;

1^{er} prix « Petites Plumes » : 30€ de chèques-cadeaux FNAC + publication ;

2^è prix « Petites Plumes » : 20€ de chèques-cadeaux FNAC + publication ;

3^è prix « Petites Plumes » : publication ;

Les œuvres primées seront publiées sur le site internet de l'association Le Rond-Point de Noisy-le-Roi le mois suivant la remise des prix : rondpoint-asso.fr

Le jury se réserve le droit :

- De ne pas attribuer tous les prix, en fonction du nombre et de la qualité des textes présentés,
- D'effectuer la correction orthographique des textes, si nécessaire, avant la publication.

Les organisateurs du concours se réservent tout droit pour diffuser, éditer et utiliser les textes primés pendant un an. Les gagnants autorisent gracieusement la citation de leur nom ainsi que la publication de leur texte à des fins de promotion ou d'information liées au présent concours.

10. Remise des prix

Le palmarès sera annoncé le **samedi 28 mars 2026 à 11h00** dans les locaux de l'association Le Rond-Point de Noisy-le-Roi, Espace Robert Thierry, en présence des membres du jury et des participants.

Aucune communication concernant le palmarès n'aura lieu avant cette date. Les lauréats recevront leurs prix, personnellement et en mains propres, lors de cet événement. Il sera demandé aux lauréats une version informatique de leur texte, à remettre dans la semaine suivant l'annonce des lauréats. En cas d'absence à cette remise des prix, les lauréats, prévenus par téléphone, devront s'organiser avec l'association Le Rond-Point de Noisy-le-Roi pour recevoir leur prix.

11. La participation au concours entraîne la pleine adhésion à ce règlement et l'acceptation sans réserve des décisions du jury.

Fait à : Le :

Signature du participant, accompagnée de la mention « Bon pour accord » :

Signature du responsable légal (pour les participants mineurs), accompagnée de la mention « Bon pour accord » :

Facultatif : Pour aider à orienter les futurs efforts de communication de l'association par rapport à d'autres évènements futurs, merci d'indiquer par quel moyen le participant a eu connaissance du concours :

- Affichage en la ville de :
Si oui, lieu précis de l'affichage :
- Site internet ou réseaux sociaux
Si oui, lequel précisément :
- Mention lors d'un atelier d'écriture
Si oui, nom de l'animateur(trice) :
- Presse
- Bouche-à-oreille
- Autres, préciser :